

SE PRÉPARER À LA MOBILITÉ

CE QU'IL FAUT SAVOIR

www.ladom.fr

Vous êtes demandeur d'emploi et vous vous apprêtez, ou vous envisagez, de partir en mobilité en France hexagonale dans le cadre d'une formation professionnelle qualifiante/diplômante.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer
pour la Mobilité

Afin d'aborder votre formation en mobilité dans les meilleures conditions, une préparation personnelle et familiale est nécessaire. La mobilité est une expérience à la fois stimulante et enrichissante qui permet d'apprendre un nouveau métier, d'acquérir de nouvelles compétences et d'améliorer son employabilité. Pour que cette expérience soit une réussite, des efforts et surtout une faculté d'adaptation sont indispensables.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Votre installation en France hexagonale entraînera des dépenses essentielles (loyer, vêtements chauds, alimentation, transport, etc.), mais aussi des dépenses plus personnelles. Certains de ces frais pourront être assurés par les aides financières versées par LADOM (l'Allocation Complémentaire de Mobilité et l'Allocation d'Installation). Toutefois, ce soutien, prend plusieurs semaines avant d'être effectif. Ainsi, il est fortement souhaitable de prévoir, avant votre départ, une somme comprise entre 800 et 1000 euros.

Toute dette contractée durant votre mobilité devra être remboursée avant votre retour en outre-mer.

LA SITUATION ADMINISTRATIVE

À votre arrivée, vous devrez impérativement être détenteur (trice) d'un certain nombre de documents officiels dont vous aurez besoin pour constituer des dossiers administratifs auprès des opérateurs publics (Pôle emploi, CAF, CPAM, etc.). Vous devrez être muni(e) d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité (pour toute la durée de la formation) et d'un relevé d'identité bancaire à votre nom.

LA SANTÉ

Assurez-vous d'être à jour sur le plan médical :

Carte Vitale, mutuelle, carnet de vaccination (vaccins à jour) sont à prévoir. Pour certaines formations, un certificat médical d'aptitude sera nécessaire.

Si vous n'êtes pas bénéficiaire de la CMU, vous devrez avancer les frais de consultations médicales.

Pour les personnes rencontrant un problème de santé particulier, rapprochez-vous de votre conseiller LADOM.

L'ALIMENTATION

Si vous bénéficiez d'un logement au sein des locaux de l'un de nos partenaires formation, une restauration collective à votre charge, est généralement proposée en semaine. Dans le cas contraire, vous pourrez vous approvisionner auprès des commerces locaux.

LE LOGEMENT

Selon la formation retenue, deux types d'hébergement peuvent être envisagés :

- Hébergement en centre de formation ;
- Hébergement en résidence privée.

Si vous bénéficiez d'un hébergement en centre de formation, il sera alloué uniquement le temps de votre formation. Vous devrez le restituer à l'issue de votre parcours ou en cas de fin anticipée.

Vous avez également la possibilité d'en chercher un par vos propres moyens. Attention toutefois à bien prendre en compte la saisonnalité (selon la période, la recherche de logement peut être plus ou moins aisée).

Quel que soit l'hébergement retenu, il sera à votre nom et sous votre entière responsabilité (paiement du loyer, assurance, caution, etc.).

LES DÉPLACEMENTS

Avant votre départ, renseignez-vous sur la localisation géographique de votre centre de formation afin d'évaluer les distances (www.mappy.com).

Il vous est également recommandé de vous connecter sur le site internet de la commune où se déroule votre formation. Une fois arrivé(e) sur votre lieu de formation, vos déplacements seront à votre charge. Vous devrez vous déplacer par vos propres moyens. Les transports collectifs (train, métro, bus, tram, etc.), ou le covoiturage, sont à privilégier. Dans le cas où vous vous déplacerez régulièrement, il vous est recommandé de prendre un abonnement (type carte SNCF 18/27 ans) qui vous permettra de bénéficier de tarifs plus avantageux.



LE CLIMAT

En fonction des saisons et des régions, la météo peut être changeante et parfois rude. Ainsi, nous vous recommandons d'arriver avec des tenues adaptées au climat ou de prévoir le budget nécessaire pour vous équiper.

LA BONNE ATTITUDE

Il conviendra de conserver, tout au long de votre parcours en mobilité, une attitude responsable et professionnelle.

- L'assiduité, le respect des horaires, le professionnalisme, le strict respect du règlement intérieur en vigueur au sein du centre de formation et /ou de l'entreprise sont nécessaires;

- La régularité du paiement de vos loyers et charges est une des conditions à respecter.

À noter: l'assiduité (pas de retards ni d'absences injustifiées) conditionne le versement de votre Allocation Complémentaire de Mobilité.

L'ÉLOIGNEMENT FAMILIAL

La formation ayant lieu à plusieurs milliers de kilomètres de l'environnement familial, la distance peut être source de démotivation et de stress, surtout pour les jeunes adultes ou pour les personnes ayant des enfants. Il est nécessaire de vous y préparer et de sensibiliser vos proches à cette séparation provisoire.

ILS SOUTIENNENT LADOM...

Établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère des Outre-mer et du Ministère en charge du budget, LADOM bénéficie également du soutien financier des collectivités territoriales d'outre-mer et de l'Union Européenne par le biais du Fonds Social Européen (FSE).

Le FSE contribue à financer le dispositif Passeport Mobilité Formation Professionnelle à travers une possible prise en charge:

- de l'accompagnement réalisé par les conseillers en insertion professionnelle LADOM,
- du transport jusqu'au lieu de formation (billet d'avion notamment),
- de l'allocation d'installation et l'allocation complémentaire de mobilité,
- des frais pédagogiques.

Ce financement représente l'expression directe de la contribution européenne à la réussite sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en mobilité avec LADOM.



Vos sites LADOM à la RÉUNION

Immeuble Quartz
216, boulevard Jean-Jaurès
97490 Sainte-Clothilde
Tél.: 02 62 90 13 00

Antenne de Saint-Pierre
5, rue Rodier
97410 Saint-Pierre
Tél.: 02 62 35 84 10

NB: attention cette adresse ne correspond pas
au lieu de la formation. Il s'agit uniquement
de l'adresse du site LADOM en charge
des demandes de mobilité.

